

# COMMUNE D'AURIAC

## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2025

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX.

Absents excusés : Mme Sophie GREZE (procuration Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Brigitte MARC (procuration à Mme Nicole BARDI),

Absents : Mr Philippe DUBOIS, Mme Clémentine ESCURE.

Mr Bernard SELVES a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 03 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **2025/035 – PROLONGATION DE LA MISSION D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DES CLASSES VERTES EN GITE D'ETAPE**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que pour faire suite à la décision du 05 juin 2023 actée par la délibération 2023/039 se prononçant sur la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment des classes vertes en gîte de groupe, il est nécessaire de prolonger cette mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Mme le Maire donne lecture de la proposition de l'Agence Corrèze Ingénierie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Auriac et l'Agence Corrèze Ingénierie.
- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

|   |
|---|
| <b>2025/036 – DEMANDES DE SUBVENTIONS</b> |
|---|

Mme le Maire donne lecture de 2 demandes de subventions :

- L'une provenant de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Privat qui organise le 15 novembre 2025 à Saint-Privat le cross départemental des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze et l'autre de l'Association l'Epicerie d'Auriac.

Concernant la demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Privat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 100 €.

Concernant la demande de l'Association l'Epicerie d'Auriac, considérant que la Mairie a largement participé financièrement à l'aménagement du local, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 6 ; contre : 3), décide d'attribuer une subvention de 200 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025 à l'article 65748.

|  |
|--|
| <b>2025/37 - CAMPING MUNICIPAL - TARIFS 2026</b> |
|--|

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs journaliers au Camping Municipal pour l'année 2026 :

|                          | HT     | TTC    |
|--------------------------|--------|--------|
| ✓ Adultes                | 4.09 € | 4.50 € |
| ✓ Enfants (- de 7 ans)   | 2.27 € | 2.50 € |
| ✓ Emplacement            | 2.27 € | 2.50 € |
| ✓ Véhicule               | 2.27 € | 2.50 € |
| ✓ Branchement électrique | 4.09 € | 4.50 € |

Tarif promotionnel camping du 04/04/2026 au 30/06/2026 et du 01/09/2026 au 10/10/2026, remise de 20 % sur l'ensemble des tarifs (sauf camping-car).

❖ Camping-car (la nuitée) du 01/07/2026 au 31/08/2026 pour 2 personnes :

|         |       |
|---------|-------|
| 10.91 € | 12.00 |
|---------|-------|

€

Au-delà de 2 personnes : 5.00 € TTC par adultes et 3.00 € TTC par enfant (de - de 7 ans).

|                               |        |      |
|-------------------------------|--------|------|
| Branchement électrique en sus | 7.27 € | 8.00 |
|-------------------------------|--------|------|

€

❖ Camping-car (la nuitée) du 01/04/2026 au 30/06/2026 et du 01/09/2026 au 01/11/2026

|                               |         |            |
|-------------------------------|---------|------------|
|                               |         | <b>723</b> |
| ❖ Sans branchement électrique | 7.27 €  | 8.00 €     |
| Avec branchement électrique   | 13.64 € | 15.00 €    |

Au-delà de 2 personnes : 4.00 € TTC par adultes et 2.00 € TTC par enfant (de - de 7 ans).

Pour tout client réservant quatre semaines ou plus dans l'année une remise de 10 % sera effectuée, non cumulable avec le tarif promotionnel.

|  |
|--|
| <b>2025/038 - CAMPING MUNICIPAL LOCATION MOBIL'HOMES - TARIFS 2026</b> |
|--|

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location des mobil' homes pour l'année 2026 :

|  | HT               | TTC     |
|--|------------------|---------|
| ✓ <b><u>BASSE SAISON :</u></b><br>Du 21/03/2026 au 30/06/2026 et du 01/09/2026 au 24/10/2026 | 272.73 €         | 300.00  |
| <b>€/semaine</b>   |                  |         |
| ✓ <b><u>HAUTE SAISON :</u></b><br>Du 01/07/2026 au 31/08/2026                                | 381.82 €         | 420.00  |
|  | <b>€/semaine</b> |         |
| ✓ <b><u>PAR JOUR BASSE SAISON :</u></b>  | 50.00 €          | 55.00 € |
| ✓ <b><u>PAR JOUR HAUTE SAISON :</u></b>  | 68.18 €          | 75.00 € |

**Questions diverses :**

**Trésorerie de la commune au 18/09/2025 :** le solde de la trésorerie de la commune est de 425 880.94 €.

**Appartement communal situé au 12 B, rue du Sudour :** A la demande de Mme RENOULT, locataire de cet appartement, Mr AUTIERE s'est rendu au domicile de celle-ci pour constater qu'un dégât des eaux a endommagé certaines pièces de cet appartement, de plus la « VMC » ne fonctionne plus.

Les élus décident donc de prendre contact avec plusieurs artisans (plâtrier peintre, électricien) afin de remettre en état ce logement.

**Courrier Direction Départementale des Territoires – Assainissement collectif :** Par courrier en date du 19 juin dernier, le Chef de l'unité Qualité et Préservation des milieux aquatiques, service de la Direction Départementale des Territoires informe

Mme le Maire que le fonctionnement de la station d'épuration au village du Mons est fortement perturbé par des arrivées d'eaux claires parasites entraînant des déversements d'effluents non traités.

Cette station est donc déclarée non conforme à la réglementation pour l'année 2024.

Il est ainsi demandé à la commune de fournir un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif dans les plus brefs délais.

Les contraintes financières du budget assainissement ne permettent pas la réalisation de ce diagnostic pour l'exercice 2025, mais sera prévu dès 2026.

Une réponse a été adressée dans ce sens aux services de la Direction Départementale des Territoires.

**Mail de Mr Gijs DE GRAAF :** Mme le Maire donne lecture d'un mail de Mr Gijs DE GRAAF concernant la gestion du camping municipal.

Mr Gijs DE GRAAF serait éventuellement intéressé par la gestion du camping et souhaite connaître son mode de gestion actuel.

Les élus sont unanimes sur le fait qu'il reviendra à la prochaine équipe municipale qui sera mise en place en Mars prochain d'éventuellement changer le mode de gestion actuel du camping.

Une réponse lui sera adressée en ce sens.

**Mail de Melle Danielle BLÜCHEL :** Mme le Maire donne lecture d'un mail de Melle Danielle BLÜCHEL posant sa candidature pour la surveillance de baignade à l'été 2026.

Le dossier complet a été adressé au service du SDIS19 afin de savoir si une équivalence (diplôme Allemand) est possible.

**Mail de Mr Kevin BUREAUX :** Mme le Maire donne lecture d'un mail daté du 1<sup>er</sup> septembre de Mr Kevin BUREAUX concernant un problème de voisinage.

Mme le Maire et ses adjoints souhaitent rencontrer le voisin en question pour tenter d'apaiser cette situation inacceptable.

**Dossier Mme LIMONE :** Mme le Maire fait le point sur le jugement survenu le 20 août dernier dans le dossier opposant la Commune à Mme LIMONE Martine.

Unanimement les élus ne souhaitent pas faire appel du jugement rendu.

Mme le Maire se charge de prendre rendez-vous avec les services de la Trésorerie d'Argentat pour fixer les modalités d'exécution du jugement.

**Problème « Box » salle des fêtes :** Mr Bernard BATTEUX indique qu'il rencontre actuellement des difficultés pour programmer le chauffage de la salle des fêtes : Ces difficultés proviennent du branchement du serveur de l'association l'Epicerie d'Auriac sur la box de la salle des fêtes.

Mr Bernard BATTEUX souhaite rencontrer Mr BUREAUX pour faire un point technique sur ce dossier et trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

**Remerciement de Mr et Mme ROTHACKER :** Mme le Maire donne lecture d'un mail du 16/06/2025 de Mr et Mme ROTHACKER remerciant la municipalité pour la bourse d'étude versée pour leur fille Marine.

**Dossier 'Participation santé » :** Mme le Maire rappelle aux élus la mise en œuvre de la participation sociale complémentaire « Risque santé » qui impose aux employeurs de participer à compter du 01/01/2026 dans le domaine de la santé.

Ainsi la commune a donné mandat au Centre de Gestion de la Corrèze afin de mener à bien une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant les risques santé.

Cette convention a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec date d'effet au 01/01/2026 pour une durée de 6 ans.

Il appartient maintenant à la commune de réaliser la saisine du Comité Social Territorial pour recueillir son avis avant de délibérer définitivement lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Mme le Maire**, après 25 années comme élue dont 18 ans en tant que Maire, annonce sa décision de ne pas briguer sa propre succession lors des élections municipales de 2026.

Nicole BARDI,



Bernard SELVES,

